

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 31 mars 2023</b>	<b>N° 2023-167</b>

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST  
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE  
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53  
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53  
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30  
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00  
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32  
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53  
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25  
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 31 mars 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Ville et Quartiers en Renouveau</b>	<b><i>N° 2023-167</i></b>

---

**Pessac Quartier de Saige - Convention de subvention pour la reconversion d'un pied d'immeuble au titre du règlement d'intervention de Bordeaux métropole au titre de la politique de la ville et du renouvellement Urbain - Décision - Convention - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. — Contexte et contenu du projet**

Au cœur du quartier Saige Formanoir, Domofrance est propriétaire d'un logement situé au rez-de-chaussée de la tour n°4, qu'il souhaite reconvertir en local d'activités. Cette opération est éligible au règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, approuvé par le conseil de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019, qui prévoit la possibilité de solliciter des subventions pour le financement d'études, travaux, signalétiques, honoraires et frais techniques destinés à la reconversion de pieds d'immeubles. Les travaux prévus par Domofrance auront pour objet d'adapter les lieux, ancien logement affecté à son origine au gardien d'immeuble, à un local d'activité, en créant notamment une entrée spécifique pour la dissocier de celle des locataires des étages de l'immeuble.

Une fois ces travaux réalisés, ce local sera mis temporairement à disposition de Bordeaux Métropole dans le cadre de l'installation d'une maison du projet, qui doit permettre pour les habitants de prendre connaissance des travaux, de faciliter la démarche du relogement et qui sera un lieu d'accueil, d'information et de concertation dédié au projet de renouvellement urbain.

Au terme de sa fonction de maison du projet (horizon 2032), ce local sera utilisé comme local d'activités conformément au cadre fixé par le règlement d'intervention : développement d'activités économiques, commerciales, associatives ou de proximité, 77 €/m<sup>2</sup> de surface de plancher en location et 1 400 €/m<sup>2</sup> à la vente.

**2. — Montant de l'aide financière demandé à Bordeaux Métropole pour la réalisation des travaux**

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION :**

Le montant total de l'opération de transformation d'un logement en local d'activités est estimé à 206 413,55 € HT.

**MONTANT DE L'AIDE :**

Au regard de la délibération du 12 juillet 2019, l'opérateur sollicite un montant de subvention de 97 014 €, soit une participation de Bordeaux Métropole à ce projet à hauteur de 47%.

Les conditions d'octroi et d'utilisation de cette subvention par Domofrance font l'objet d'une convention, jointe en annexe, élaborée entre Bordeaux Métropole et Domofrance.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-1 et L.5217-2,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n° 2015/745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n° 2019/466 du 12 juillet 2019, portant règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain,

**VU** la délibération n°2020-423 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 novembre 2020, relative à la concertation préalable à l'opération d'aménagement Saige Montaigne Compostelle (SMC) dans le cadre de Bordeaux Inno Campus (BIC),

**VU** la délibération n°2021-37054 du Conseil de Bordeaux Métropole, en date du 23 septembre 2021 relative à l'approbation du bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement Saige Montaigne Compostelle (SMC) et notamment du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige,

**VU** la délibération n°2022-542 du Conseil de Bordeaux Métropole, en date du 30 septembre 2022 relative à l'approbation de la convention de partenariat de renouvellement urbain de Pessac Saige.

**VU** la demande de subvention adressée par Domofrance en date du 11 janvier 2023

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** les objectifs du projet de reconversion de pieds d'immeubles dans le quartier de Pessac Saige et la nécessité d'un cofinancement public,

**CONSIDERANT** l'intérêt métropolitain du projet de renouvellement urbain du quartier de Pessac Saige,

**CONSIDERANT** que la demande de subvention de Domofrance est conforme au règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain adopté par la délibération n°2019/466 du 12 juillet 2019

**CONSIDERANT** qu'il convient de signer une convention relative aux conditions de cette subvention

## DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer à Domofrance une subvention d'investissement de 97 014 € pour la réalisation des travaux de reconversion du pied d'immeuble de la tour n°4 du quartier Saige Formanoir à Pessac, conformément au règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée, précisant les conditions d'octroi et d'utilisation de la subvention, et tout avenant ou document élaboré en application de celle-ci.

**Article 3 :** D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023 chapitre 204, compte 2324, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Madame NOEL, Madame BICHET, Madame MELLIER, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur THONY, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame DEMANGE, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI;

Contre : Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Monsieur SAINT-PASTEUR

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 AVRIL 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 AVRIL 2023</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU